



ASSOCIATION SPORTIVE du GOLF ESTEREL
745, Boulevard Darby - 83700 SAINT RAPHAEL – tél 04 94 52 68 30
web: <https://www.asgolfesterel.com> - e-mail: contact@asgolfesterel.com

ASSEMBLEE GENERALE DU 18/03/2023

Quelques remarques préliminaires en vue de cette Assemblée :

- Votre présence (en personne ou représentée) est primordiale pour avoir le quorum nécessaire au bon déroulement de cette assemblée et éviter les dépenses inutiles de la convocation d'une nouvelle assemblée.
- Un membre présent à l'Assemblée ne peut détenir plus de deux pouvoirs.
- Nous devons renouveler un tiers des membres du Comité Directeur.
- Nous devons approuver la cooptation de Sylvie Blanchet en remplacement de Marc Milesi démissionnaire au 31/12/2022 et dont le mandat s'achève au 18/03/2023.
- Il y a donc au total 3 sièges à pourvoir
- Tout membre de l'AS en 2023, avec une ancienneté de plus de 6 mois au 18/03/2023, peut faire acte de candidature au Comité directeur. L'acte de candidature, formulé par écrit, doit être déposé auprès du Président de l'A.S. ou du Secrétariat du club sous enveloppe «A l'attention du comité directeur» 7 jours avant la date de l'assemblée, soit au plus tard le 11 mars 2023 à 17h00.
- La liste des candidats sera publiée le 12 mars 2022 sur le site internet de l'AS et apposée au tableau d'affichage au club house du club.
- Pour se faire mieux connaître des membres de l'AS, les candidats au Comité Directeur devront nous envoyer (par mail) un court texte de présentation et une photo que nous publierons sur le site internet de l'AS. Ils pourront également se présenter avant que nous procédions à l'élection.
- Les candidats élus mais non présents à l'AG peuvent se faire représenter par un autre membre du comité à la réunion du bureau qui suivra l'AG

- Les bulletins imprimés comporteront la liste des candidats.
 1. Avant de mettre votre bulletin dans l'urne: vous devrez rayer le nom des candidats pour lesquels vous ne voulez pas voter, sachant que vous ne pouvez garder que 3 noms au maximum.
 2. Vous ne pourrez pas rajouter de nom à la liste.
 3. Les bulletins comportant des mentions manuscrites et ceux comportant plus de 3 noms seront déclarés «nuls». Les bulletins dont tous les noms sont rayés seront déclarés «blancs».

J'espère sincèrement que nous serons très nombreux à cette Assemblée Générale afin de confirmer toute la vitalité de notre AS.

Claude TOUITOU